

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT
DE BESANCON**

CANTON DE SAINT VIT

**COMMUNE DE SAINT VIT
25410 SAINT-VIT**

EXTRAIT

Du Registre de délibérations du Conseil Municipal
Séance du mois d'avril

Date de convocation :

08 avril 2022

Date d'affichage :

20 avril 2022

**Nombre de conseillers
en exercice :**

26

N°2022-04-029

Objet de la délibération :

Adhésion au Conseil
d'Architecture,
d'Urbanisme et
d'Environnement
(CAUE),

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril à 20h 30 minutes

Président : Anne BIHR, 1^{ère} adjointe au Maire

Secrétaire : Laurence CORNIER, adjointe au Maire

Etaient présents : Pascal ROUTHIER (en visioconférence), Marie-France BARRAUX, Anne BIHR, Arnaud BOVIGNY, Martine COMPANT, Laurence CORNIER, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Viviane GAUDEL, Pascal HERRMANN, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Nathalie MULENET, Jean-Louis MONTRICHARD, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Stéphane PRETTE, Edith REBILLET, Jean-Luc REMOND, Laurent THIRIOT, Arnaud VERDENET, Jeannine VIENNET.

Absents excusés : Réjane SIZINE

Procurations : Sophie CHARRIERE à Laurence CORNIER
Valérie BORDY à Arnaud BOVIGNY
Carlos FONTINAH à Dominique NICOLIN

Résultat du vote

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Nombres de conseillers :
En exercice : 26
Présents : 22
Représentés : 3
Absents : 1

Le quorum étant atteint, Madame l'Adjointe au Maire ouvre la séance à 20 heures 30 minutes, l'assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Madame l'Adjointe au Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 29 mars 2022. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) assure ses missions de service aux collectivités, particuliers et l'ensemble des partenaires. Depuis sa création en 2013, il conseille, sensibilise, informe et forme.

L'adhésion au CAUE permet notamment de pouvoir bénéficier gratuitement des services de leurs architectes, urbanistes, paysagistes et documentalistes. Ces derniers peuvent apporter une aide pour les projets de bâtiments, espaces publics, urbanisme opérationnel et de territoire.

Il est disponible également pour accompagner les concitoyens dans leurs projets de construction, de rénovation, d'extension ou d'aménagement de parcelle, en les recevant dans leurs permanences réparties sur le département du Doubs. Il sensibilise les habitants par

l'organisation d'ateliers, de visites, de conférences et d'actions culturelles de formes diverses et les scolaires par des actions pédagogiques adaptées aux niveaux des élèves. Il rend accessible leur fond documentaire et leurs bases de connaissances numériques.

Le montant de la cotisation 2022 est de 380 euros pour les communes entre 2 000 et 4 999 habitants)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acter l'adhésion de la commune au CAUE.

Pour 25 Contre : 0 Abstention : 0

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

